Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260415-CM26_03009_1-DE

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-03009-1

Date d'envoi de la convocation : 09 avril 2026

Nombre de membres en exercice	= 19
Présents	= 14
Votants	= 16

RÉUNION DU 15 AVRIL 2026

Budget 2026 du Noguel – Annule et remplace la délibération 26-03009

L'an deux mille vingt-six, le quinze-avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.

Étaient présents : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Sandrine FLOCH, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Raphaël RAPIN, Jean-Marie TREHORET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Cécile LORMEAU et Michel RINNA respectivement représentée par Jean-François DELAPRÉ et Vanessa FLAUX

Absents : Herveline CABON, Mickaël CONQ et Laurence GUERINET

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur Jean-François DELAPRÉ, adjoint en charge des finances indique à l'assemblée qu'il est proposé d'établir le budget prévisionnel du « lotissement du NOGUEL » comme suit :

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 252 813,40 €.

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 1 430 586,58 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable, nomenclature M57.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 15 voix pour et 1 abstention (Raphaël RAPIN).

Article 1 : adopte les montants du budget prévisionnel 2026 du « lotissement du NOGUEL » comme suit :

- Section de fonctionnement à l'équilibre à hauteur de 1 252 813,40 €,
- Section d'investissement à l'équilibre à hauteur de 1 430 586.58 €.

À Guissény, le 15 avril 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Jean-Louis BONDU



Le secrétaire de séance,
Gérard LE GUEN

